DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE **VERGEAL**

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

PLANCHE 2	**BOURG**	
Echelle : 1/2000 ème	MODIFICATIONS / REVISIONS : Document révisé le 16 février 2009 Document modifié le 16 février 2009 Document modifié le 27 juillet 2009 Document modifié le 13 septembre 2010 Révisions allégées n°1 et 2, modification n°4 approuvées le 20 février 2014	PLU approuvé le : 18 février 2008 Le Maire, D. CHEVROLLIER :

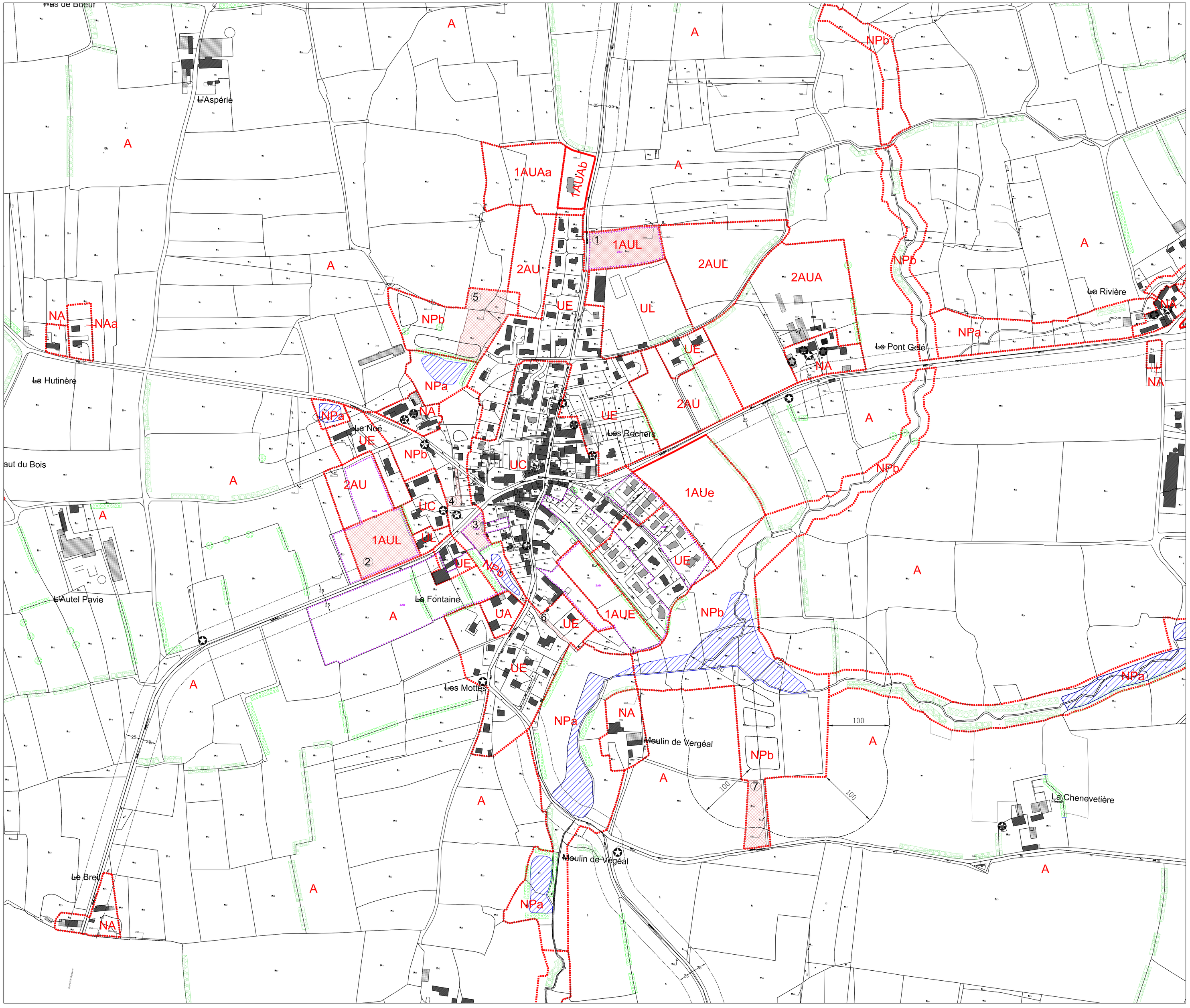

Légende

- Parcellaire
- A — Zonage et son identifiant
- 1 — Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés (EBC) au titre de la L.130-1 et suivants du Code de l'Urbanisme
- Haies et boisements recensés au titre de l'article L 123.1- 7° du Code de l'Urbanisme
- Zones humides (recensement effectué dans le cadre du SAGE Vilaine)
- Constructions recensées au titre de l'article L 123.1- 7° du Code de l'Urbanisme (soumises à permis de démolir)
- 1 — Site archéologique et son dégré de protection
- ZAD — Périmètre de ZAD
- Protection des lagunages
- Marge de recul
- PC — Constructions existantes qui n'apparaissaient pas sur le cadastre au jour de l'approbation du PLU (l'implantation est donnée à titre informatif)

Emplacements réservés

N°	NATURE	SURFACE	BENEFICIAIRE
1	Réalisation d'**équipements de sports et de loisirs complémentaires** aux installations existantes ainsi qu'aux stationnements liés à ces équipements	Environ 7324 m²	Commune
2	Réalisation d'un **espace de stationnement proche** de la salle polyvalente communale et à d'éventuelles extensions de la structure actuelle ou autres **équipements complémentaires**	Environ 8900 m²	Commune
3	Aménagement d'un **parc naturel** en bordure du cours d'eau et à la réalisation de la jonction entre la rue des Manoirs et la rue de la Fontaine	Environ 1640 m²	Commune
4	Réalisation d'une **liaison piétonne** entre la rue de la Fontaine et la rue de Noë	Environ 620 m²	Commune
5	Réalisation d'un **bassin d'orage** et d'**aménagements paysagers**	Environ 6600 m²	Commune
6	Réalisation d'une **liaison piétonne** en vue du bouclage entre le bourg et le sentier sur la zone NPb au Sud	Environ 524 m²	Commune
7	Réalisation d'un **dépôt et gestion des déchets verts**	Environ 3096 m²	Commune
8	Réalisation d'une **liaison piétonne** permettant la jonction du chemin communal au hameau de la Gimbertière	Environ 230 m²	Commune
9	Réalisation d'une **liaison piétonne** permettant un bouclage	Environ 1150 m² 3 m de large	Commune
10	Réalisation d'une **liaison piétonne** permettant un bouclage (cheminement entre la Gémerie et les Ecures).	Environ 1246 m² 3 m de large	Commune

Le Droit de Préemption Urbain concerne l'ensemble des zones U, 1 AU et 2 AU.
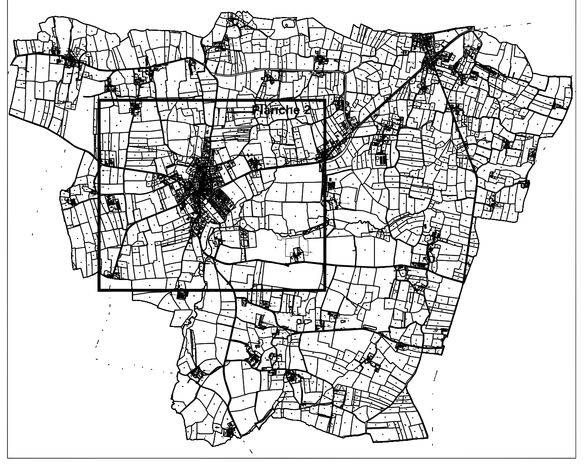
Planche 1